

**Arrêté du 5 décembre 2014 portant nomination à une commission régionale d'inscription
et à une chambre régionale de discipline
NOR : JUSC1426350A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu les articles L. 822-2, R. 822-8 et R. 822-9 du code de commerce ;

Vu l'arrêté du 4 février 2013 portant nomination à la commission régionale d'inscription et à la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Lyon ;

Vu la proposition du président de la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, en date du 19 septembre 2014,

ARRÊTE

Article 1

Est nommée membre de la commission régionale d'inscription et de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Lyon :

En qualité de magistrat de la chambre régionale des comptes

Mme Sandrine FAIVRE-PIERRET, première conseillère à la chambre régionale des comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes, suppléante, en remplacement de M. Pierre THIERRY, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 5 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation,
La directrice des affaires civiles et du sceau,

Carole CHAMPALAUNE